



FONDATION CHARLOTTE OLIVIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2005



REMERCIEMENTS

En ouverture de ce rapport annuel 2005, nous désirons remercier tout particulièrement pour leur confiance, leur soutien et leur collaboration :

- L'Office fédéral de la Santé Publique
- Les Services de la santé publique des cantons de Fribourg, du Jura et de Vaud
- L'Université de Fribourg
- La Loterie Romande
- Les Fondations OAK et Leenaards
- La Chaire francophone de travail social et de l'Université de Fribourg et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de l'Université de Lausanne
- Les membres du Conseil de fondation, les chefs de projet, les collaboratrices et collaborateurs administratifs de la FCHO

NOS PROJETS

PUBLICATION

La pensée de Charlotte Olivier doit vivre !

A cette fin, notre Fondation a réuni dans un ouvrage intitulé « Penser global en santé publique, un héritage de Charlotte Olivier » les contributions originales de 6 auteurs : Dr F. Heinzer, Ligue pulmonaire vaudoise, Prof. D. Sprumont, Université de Fribourg, G. Heller, historienne, A. Zappalla sociologue, F. Porchet, infirmière et J. Narby, anthropologue.

Cette publication a obtenu la caution scientifique et le soutien du Prof. V. Barras, de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique, Vaud-Genève, et du Secrétaire d'Etat C. Kleiber du Secrétariat d'Etat à la recherche, Berne. De ce fait, le projet a également pu bénéficier du soutien de l'Académie suisse des sciences médicales, Bâle, de la Société académique vaudoise, de la Policlinique médicale universitaire de Lausanne, ainsi que de diverses autres institutions et personnes privées.

La brochure peut être commandée auprès de notre secrétariat, par téléphone 026 300 73 61 ou par courriel à : info@fcho.ch.

RÉFÉRENT MALTRAITANCE ENVERS LES ENFANTS

Programme de formation de référents issus de lieux de travail régulièrement confrontés, à titres divers, aux problèmes de maltraitance envers les enfants. Ce modèle de formation permet d'adapter le contenu et la forme à la culture et au besoin spécifique des différents milieux de travail : écoles, crèches, garderies, services sociaux, services de police, cabinets médicaux, etc.. Il permet également d'optimiser les collaborations dans le réseau local et régional et de former de futurs formateurs.

Soutenu par la Fondation OAK, la Loterie Romande, la Fondation Leenaards et le Canton du Jura, ce projet pilote a permis de créer un guide du référent et de former plus de 60 référents et 4 multiplicatrices dans le canton du Jura. La rédaction de deux autres guides à l'usage des multiplicatrices : le guide du formateur et le guide de la conduite du projet, a répondu à un réel besoin, au-delà même des intéressées directes. Toutes ces mesures ont permis à l'Association Maltraitance et au Canton du Jura de s'approprier le projet et de le pérenniser. Depuis 2003, ce projet est intégré par le Canton du Jura, entre autres grâce au soutien du Service du médecin cantonal.

Encouragée par les résultats positifs de l'évaluation du projet, élaboré avec la participation de trois étudiantes de la Chaire francophone de travail social de l'Université de Fribourg, la FCHO a préparé une nouvelle phase de ce projet : l'adaptation du programme dans le canton de Fribourg. Elle a d'ores et déjà obtenu le soutien de la Direction de la santé et des affaires sociales et de la Direction de la sécurité et de la justice du canton de Fribourg, ainsi que de la Fondation OAK et de la Loterie Romande.

Le rapport détaillé de l'important projet pilote réalisé dans le canton du Jura peut également être obtenu par courriel à : info@fcho.ch, et un résumé du rapport peut être consulté sur notre site : www.fcho.ch/projets-actuels.html

MALTRAITANCE VERSUS BIENTRAITANCE

Basé sur le constat que les interventions se focalisent principalement sur des problèmes d'urgence, sur les actions qui se concentrent sur la détection ou la protection immédiate, ce projet vise à développer des mesures aptes à augmenter la bientraitance, en changeant la perspective d'action. C'est-à-dire ne pas mettre l'accent sur des interventions ponctuelles face à la violence, mais d'accroître la plateforme du bien-être des enfants, ce qui permettrait de diminuer l'incidence de la maltraitance.

Grâce au soutien de la Fondation OAK, ce projet est actuellement en phase de préparation et de mise en place par l'exploration de la littérature technique et scientifique et l'identification des programmes déployés en Suisse et à l'étranger sur la bientraitance. Par ce travail de recherche, la FCHO pourra définir la population cible du projet final et rédiger un projet tenant compte d'objectifs bien spécifiques.

MONITORAGE D'APPLICATION CANTONALE DE L'AVIS DU CONSEIL FÉDÉRAL DE 1995

La Direction du Service de la Santé publique du canton de Fribourg a donné mandat à la FCHO d'effectuer le monitoring d'application locale des 92 recommandations de l'Avis du Conseil Fédéral de 1995, basées sur le rapport « Enfance maltraitée en Suisse » de 1992.

Une fois les informateurs-clés sélectionnés et contactés, la 2^{ème} étape pour la FCHO a consisté à rassembler et valider toutes les informations obtenues sur un fichier informatique, créant ainsi une base de données décrivant le dispositif local de prévention et de protection des enfants.

Le rapport final, les recommandations et le fichier informatique ont été présentés à Mme la Conseillère Ruth Lüthi et au Chef de service M. Patrice Zurich, en vue de l'analyse, de la valorisation et de la diffusion éventuelle de ce rapport. Aucune décision n'a cependant pu être prise en 2004, si bien que la FCHO attendra encore avant de proposer éventuellement cet instrument de contrôle et de pilotage à d'autres cantons.

TRAVAIL ET SANTÉ

Ce projet, développé suite aux nouvelles directives MSST en janvier 2000, vise à former à l'intérieur des petites et moyennes entreprises des employés intéressés à la fonction de « Contact de sécurité ». Après une brève formation, ceux-ci pourraient solliciter la participation de leurs collègues de travail afin d'identifier les problèmes de santé et de permettre la mise en œuvre, in situ, de projets de prévention et de promotion de la santé, qui tiennent compte des besoins et des ressources de l'entreprise.

Le développement d'une phase pilote d'exploration et de faisabilité grâce à 3 étudiantes du Département de travail social et de politique sociale de la Chaire francophone de l'Université de Fribourg, a permis de mettre en évidence des clivages importants, quant à la perception du stress au travail, entre les cadres et les ouvriers des entreprises du secteur secondaire. La synthèse de cette enquête peut être consultée sur notre site : www.fcho.ch/projets-actuels.html.

SANTÉ AU TRAVAIL : 50 ANS ET + : QUELS FACTEURS PROTECTEURS ?

Dans le prolongement du travail de recherche sur le « Stress au travail », la FCHO a été contactée par le Service de la santé publique du canton de Fribourg, afin qu'elle établisse un projet s'intégrant dans le cadre du programme intercantonal du DIPPS et de la Fondation Promotion Santé Suisse intitulé « 50plus santé » destiné aux personnes de 50ans et plus qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle induisant des conséquences négatives sur leur santé. 3 domaines sont traités conjointement dans ce programme : les conditions de travail, du chômage et de la retraite.

L'objectif du projet dans le canton de Fribourg est de mieux comprendre les conditions de travail et d'identifier les facteurs protecteurs de santé en lien avec l'activité professionnelle pour les collaborateurs de l'Etat, en collaboration et avec le soutien scientifique du Département de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, ainsi que des différents services de l'Etat de Fribourg concernés.

LIGUE PULMONAIRE FRIBOURGEOISE : 100^{ÈME} ANNIVERSAIRE

En 2006, la Ligue pulmonaire fribourgeoise organisera plusieurs manifestations pour le 100^{ème} anniversaire de sa création. Pour cette occasion, elle a désiré créer une plaquette pour rappeler le rôle des femmes dans le domaine de la santé, souligner l'importance du travail de réseau et de la prévention, relever l'engagement complémentaire de l'Etat et du milieu associatif d'utilité publique.

A cette fin, la Ligue pulmonaire a sollicité l'aide de la FCHO pour la préparation, la conception et la réalisation de cette publication. La manifestation officielle est prévue pour le mercredi 15 mars 2006.

« WHO IS WHO » INTERNATIONAL EN PROMOTION DE LA SANTÉ

Ce projet concerne le développement d'une banque de données en ligne via le réseau Internet. Cette banque recense, sur la base d'une liberté totale d'adhésion ou de retrait, les institutions et personnes participant à un titre ou à un autre à la promotion de la santé. Onze pays ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour ce projet, conçu et réalisé à titre expérimental par l'Ecole nationale de la santé publique de Rennes, en vue d'une éventuelle reprise dans le prochain programme de développement en santé publique de la Communauté Européenne. La FCHO en assume le rôle d'administrateur pour la Suisse.

La décision prise en 2004 de la CE de laisser de côté, pour le moment, la gestion centralisée de ce projet et de laisser à chaque pays la liberté et la responsabilité de poursuivre ou non le développement de cette banque de données, pose désormais la question de savoir si la FCHO pourra ou non rester candidate. Notre Conseil de fondation ayant confirmé en novembre 2004 son intérêt pour ce projet, il a chargé le Dr P.-H. Gyax de s'informer des conditions et modalités d'une éventuelle reprise du projet par la Suisse et d'une administration par la FCHO.

C'EST ASSEZ

Programme de dépistage et d'orientation des adultes victimes de violence et de maltraitance, parmi des collectifs ciblés de patients admis en urgence à l'hôpital. Conçu, initié et réalisé conjointement par la FCHO et le Centre interdisciplinaire des urgences du CHUV, ce projet intègre une formation du personnel médical et de soins. Il vise à améliorer le dépistage des adultes victimes de violence, de leur offrir les soins immédiats nécessaires et de les orienter vers les partenaires spécifiques d'un réseau en charge à plus long terme.

Ce projet devrait en principe intéresser d'autres services cantonaux car il n'entend pas créer une structure de prise en charge supplémentaire mais simplement favoriser une mise en œuvre fonctionnelle de ressources déjà existantes.

L'ouverture de cette consultation au CHUV a été possible grâce à la coopération entre le Centre interdisciplinaire des Urgences, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Fondation Leenaards et la Loterie Romande.

PREMALPA

Etabli sur la même base que le projet « Référent maltraitance envers les enfants », ce projet entend développer un concept de formation centré cette fois sur la maltraitance envers les personnes âgées, que ce soit à domicile ou en institution. Ce projet s'adresse principalement dans un premier temps aux professionnels de la santé et du social en contact avec les personnes âgées.

Ce projet vise à prévenir les risques et à développer les actions et interventions concertées entre les professionnels concernés, et ce par une formation comprenant trois niveaux : celle des référents, celle des multiplicateurs ou multiplicatrices, celle enfin des professionnels eux-mêmes formateurs.

La création d'une formation pilote en décembre 2003 pour le Canton de Vaud a permis le développement d'une nouvelle session de formation en juin 2005, ainsi que l'adaptation du projet pour le canton du Jura en novembre 2004 et le canton de Genève en juin 2005.

MIGRATION ET SANTE

Dans le cadre de son programme national « Migration et Santé 2002-2006 », l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a mandaté notre Fondation, entre autres, pour élaborer le programme cadre « Formation Miges ». Il inclut la constitution d'une commission nationale interdisciplinaire d'experts dans le domaine de la formation des professionnels de l'action médico-sociale, l'élaboration de modules de formation continue dans quatre domaines professionnels : médecins, professionnels de soins, sages-femmes et « managers » hospitaliers, ainsi que la création d'une banque de données qui sera disponible sur le site : www.miges.ch

FORMATION SIDA

Une phase importante de l'engagement de notre Fondation dans la lutte anti-Sida s'est terminée avec la remise en 2004 du rapport final du projet « Formation Sida », comprenant la constitution d'une commission nationale interdisciplinaire d'experts dans le domaine de la formation des professionnels, ainsi que la mise à jour des recommandations pour les formations existantes, la création d'un guide pour l'implantation des recommandations et d'une base de données spécifique.

Ce mandat s'est décliné en une phase complémentaire avec l'élaboration d'objectifs pédagogiques et de programmes de cours pré-formatés destinés aux responsables de formation dans les professions médicales et soins infirmiers.

ELEMENTS STRUCTURELS

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le système de communication par messagerie électronique entre la présidente et le bureau de la FCHO, continue à prouver son efficacité et sa fonctionnalité. Le mérite en revient essentiellement à Mme Chimenti, secrétaire de la FCHO, qui a entrepris diverses formations en cours d'emploi répondant aux besoins d'une administration moderne, d'une part, et aux désirs du Conseil de fondation d'accroître sa confiance et son soutien à la carrière professionnelle de cette collaboratrice particulièrement méritante, d'autre part. Celle-ci est en effet de plus en plus en mesure, depuis son engagement par la FCHO, non seulement d'assurer seule le fonctionnement du secrétariat, mais encore de décharger considérablement de leurs tâches administratives la présidente (haute direction), les membres du Conseil (directions partagées et parrainages des projets) et les chefs-fes de projet (collaborateurs ou collaboratrices scientifiques). La Présidente peut ainsi désormais prendre connaissance et valider à chaque instant les rapports quotidiens de la secrétaire-administratrice et se mettre en contact, quand elle le désire et dans les délais les plus brefs, avec l'un ou l'autre membre du Conseil ou chef-fe de projet. La Présidente a néanmoins rencontré mensuellement Mme Chimenti, soit pour les affaires courantes, soit pour des développements ou problèmes particuliers.

Grâce à l'accroissement de ses activités, à l'amélioration de son administration, et surtout à une gestion rigoureuse, grandement facilitée par l'engagement expert et soutenu, année après année, de M. von der Weid, membre du Conseil de fondation, la FCHO a réussi à achever son programme de désendettement et à boucler ses comptes, pour la troisième année consécutive, avec un bénéfice d'exploitation.

De nombreuses informations complémentaires concernant notre Fondation, ses structures et son administration, peuvent être consultées sur notre site : www.fcho.ch

ACTIVITES STATUTAIRES

Le Conseil de fondation (CF) s'est réuni trois fois durant l'année. Aucune modification n'est survenue dans la nomination des membres du Conseil.

Le règlement interne créé en 2000 continue de faire la preuve de son efficacité et de sa pertinence, du fait surtout que les parrains et marraines ont heureusement assuré de leur côté un suivi régulier des projets dont ils étaient responsables. Ce règlement est complété depuis 2004 par un guide méthodologique pour le développement et la réalisation de projets de promotion de la santé, à commencer par ceux de la FCHO. Ce travail est le fruit des expériences des huit premières années de la FCHO, d'une part, et du travail de Mmes Zala et Chimenti, respectivement chargée temporairement de mission et secrétaire-administratrice. Le guide s'utilise de manière particulièrement conviviale et efficace si l'on dispose d'une station électronique de bureau. Il permet alors en effet de naviguer à chaque instant entre le guide, lui-même très sobre, et de nombreuses annexes permettant à la fois d'approfondir un sujet et de disposer d'exemples concrets facilement transposables.

Le souhait des membres d'élargir le CF reste d'actualité, afin d'une part pouvoir renforcer l'assise de la Fondation et d'autre part afin de ne pas surcharger les membres du CF de responsabilités de suivi et de contrôle.